

**DELIBERATION N° 35 /2025
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 07 avril 2025

Sous la présidence de M. NEDJAR, Maire

Présents : M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, M. FLORIN, M. DADDA, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme BOCK, M. POËSSEL, M. PROD'HOMME, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, Mme DIALLO, M. OLIVIER, Mme NAZEF, Mme UMAKANTHAN, M. BIRACH, M. MILLET, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, M. LAGEDAMON, M. MAILLARD, M. BOUTRY, M. SAHED, M. PEULVAST

Excusés et ont donné procuration : Mme EL MANANI à M. BOURÉ, Mme EL HAJOUÏ à Mme TIZNITI, M. RUBANY à M. DADDA, Mme CETINKAYA à M. NITOU SAMBA, M. BUISINE à Mme UMAKANTHAN, M. MAISONNEUVE à Mme DUMOULIN, Mme LE LEPVRIER à M. LAGEDAMON

Secrétaire de séance : Mme Sofia NAZEF

**Objet : Vote du Budget Primitif 2025 du budget annexe SERVICE EXTERIEUR
DES POMPES FUNEBRES**

Monsieur Méniri informe qu'il a été remis à chaque membre du Conseil municipal, un exemplaire du budget primitif 2025 du budget S.E.P.F. qui présente la liste des crédits budgétaires.

Il est proposé d'intégrer par anticipation au budget primitif les résultats anticipés 2024 validés par le comptable public.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la maquette budgétaire annexée à la présente délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 28 voix pour, 5 abstentions (Mme DUMOULIN, M. MAISONNEUVE, M. LAGEDAMON, M. DUPRAT, Mme LE LEPVRIER

ARTICLE 1 : DE VOTER le Budget Primitif 2025 du Service Extérieur des Pompes Funèbres :

- au niveau du chapitre pour la section d'Investissement avec les opérations détaillées ;
- au niveau du chapitre pour la section de Fonctionnement.

ARTICLE 2 : D'ADOPTER le Budget Primitif 2025 du budget annexe S.E.P.F. qui est équilibré en recettes et en dépenses avec intégration par anticipation des résultats provisoires 2024 :

Total des dépenses de fonctionnement :	449 913.24 €
Total des recettes de fonctionnement :	210 000.00 €
Excédent antérieur reporté S.E.P.F. :	239 913.24 €
Total des dépenses d'investissement :	178 413.24 €
Restes à réaliser – dépenses :	23 574.67 €
Déficit antérieur reporté	3 770.92 €
Total des recettes d'investissement :	205 758.83 €
Restes à réaliser – recettes :	0.00 €
Total des dépenses :	655 672.07 €
Total des recettes :	655 672.07 €

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

 Le Maire,
D. NEDJAR

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Affichée le 11 AVR. 2025

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Vote du budget primitif 2025 du budget annexe service extérieur des Pompes Funèbres

Date de transmission de l'acte : 11/04/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 11/04/2025

Numéro de l'acte : delib-35-2025 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20250411-delib-35-2025-DE

Date de décision : 11/04/2025

Acte transmis par : Corinne STIGER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires